



WS Holding
Par J.2.A. Holding
Par Abdenbi Amirache

FITNESS MANAGEMENT

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 27.178.501,64 euros

Siège social : 8, rue Lamartine, 75009 Paris

830 217 964 RC_S Paris

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 31 JUILLET 2025

EXTRAITS

[...]

HUITIEME DECISION

Sous condition suspensive, réduction du capital social non motivée par des pertes d'un montant nominal de 551,11 euros par voie d'annulation de 55.111 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, détenues par la Société - pouvoirs à conférer au président

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes,

sous la condition suspensive de l'absence de toute opposition faite dans les délais légaux par les créanciers sociaux antérieurs de la Société à la date de dépôt d'un extrait du acte des présentes décisions au greffe ou, en cas d'opposition, du rejet sans condition de la ou des oppositions par le Tribunal de commerce de Paris ou, en l'absence d'un rejet, de la constitution de garanties suffisantes ou du remboursement des créances conformément au jugement du Tribunal de commerce de Paris statuant sur ces oppositions (la « **Condition Suspensive** »),

décide de réduire le capital social de la Société d'un montant nominal de 551,11 euros et de le ramener ainsi de 39.966.792,55 euros à 39.966.241,44 euros, par voie d'annulation de 55.111 actions ordinaires, de 0,01 euro de valeur nominale chacune (la « **Réduction de Capital** »),

décide de réaliser la Réduction de Capital par voie d'annulation de 55.111 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro l'une, détenues par la Société, et **décide** que cette Réduction du Capital social est non motivée par des pertes,

confère au Président les pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser la Réduction de Capital et notamment pour :

- sous la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers de la Société faite dans les délais légaux ou de rejet sans condition de la ou des opposition(s) par le tribunal de commerce de Paris, annuler les actions, constater en conséquence la Réduction de Capital et modifier les statuts,
- accomplir, directement ou par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la Réduction de Capital décidée conformément aux termes de la présente décision, et

- généralement, faire tout ce qui sera nécessaire au bon déroulement de la Réduction de Capital et à sa réalisation.

[...]

ONZIEME DECISION

Pouvoir pour formalités

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toute publicité légale de formalités et de dépôt.